PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

UNIVERSAL MULTIMEDIA

Société anonyme au capital de 1 901 200 €.
Siège social : 75, rue de Lourmel, 75015 Paris.
330 148 438 R.C.S. Paris.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale mixte du 24 septembre 2010.

I. — Bilan au 31 mars 2010.

(En Euros.)

Actif	Brut	Amort. prov	31/03/2010	31/03/2009
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	37 995	26 559	11 436	14 760
Autres immobilisations corporelles	41 306	28 215	13 091	18 291
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations	6 000	6 000		300 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	54 515	47 520	6 995	
Prêts	143	143		
Autres immobilisations financières	7 829		7 829	7 805
Total (I)	147 788	108 437	39 351	340 856
Actif circulant :				
Stocks				
Matières premières approvisionnement	2 273 026	2 218 538	54 488	43 864
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	144 421	111 191	33 230	41 666
Marchandises	20 143	2 151	17 992	10 813

Avances et AC. Versés/commandes	3 540		3 540	3 299
Créances				
Clients comptes rattachés	4 322 511	1 640 193	2 682 318	2 777 122
Autres créances	579 452	351 353	228 099	781 485
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	14 235		14 235	534 269
Disponibilités	107 735		107 735	186 168
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	7 025		7 025	6 276
Total (II)	7 472 088	4 323 426	3 148 662	4 384 962
Charges à répartir/plus. Exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
Total général (I à V)	7 619 876	4 431 863	3 188 013	4 725 818

Passif	**31/03/2010**	**31/03/2009**
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 901 200	1 901 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 714 226	4 714 226
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	128 039	128 039
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 622 016	1 622 016
Report à nouveau	-18 526 632	-17 543 481
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-673 662	-983 151
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	-10 834 813	-10 161 150
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	208 404	219 982
Total (II)	208 404	219 982
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		113 867
Provisions pour charges		93 226
Total (III)		207 093
Dettes :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 575	3 462 000
Emprunts et dettes financières divers	7 649 435	4 721 837
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	668 161	464 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 970 727	3 197 047
Dettes fiscales et sociales	1 063 048	1 122 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Total (IV)	12 358 946	12 968 370
Ecarts de conversion passif (V)	1 455 476	1 491 523
Total général (I à V)	3 188 013	4 725 818

II. — Compte de résultat au 31 mars 2010.

(En euros)	31/03/10			31/03/09
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	225 600	7 990	233 590	6 948
Production vendue de biens	49 683		49 683	651 010
Prod. Vend. De services				12 781
Chiffres d'affaires net	275 283	7 990	283 273	670 739
Production stockée			4 787	-39 151
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /amortis.et Provision transfert de charges			2 657 500	2 532 690
Autres produits (1)			10	6
Total produits d'exploitation (2)			2 945 570	3 164 284
Achats marchandises			191 461	15 968
Variation stock marchandises			-4 116	-10 813
Achats matières premières et autres approvisionnements			6 376	562 268
Variation stock matières premières et approvisionnement			-7 605	-4 223
Autres achats et charges externes (3)			540 735	853 619
Impôt, taxes et versements assimilés			33 327	33 871
Salaires et traitements			357 101	380 907
Charges sociales			139 237	148 379
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			9 000	7 347
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant			2 489 949	2 347 618
Dotations aux provisions Pour risques et charges				2 000
Autres charges			154 996	131 119
Total charges d'exploitation (4)			3 910 461	4 468 060
Résultat d'exploitation			-964 891	-1 303 775
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			187	1 422
Produits des autres valeurs mobilières et créances. (5)			613	35 844
Autres intérêts et produits assimilés (5)				26 524
Reprises sur provisions et transfert de charges			9 138	13 647
Différences positives de change				4 961
Produits nets sur cessions de valeur mobilière de placement				
Total des produits financiers			9 938	82 398
Dotations financières aux amortissements et Provisions				647
Intérêts et charges assimilés (6)			65 930	1
Différences négatives de change			329	13 982

Charges nettes sur cessions de valeur mobilière de placement				
Total des charges financières			66 259	14 630
Résultat financier			-56 321	67 769
Résultat courant avant impôts			-1 021 212	-1 236 007

Compte de résultat (suite)

	31/03/10	31/03/09
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	252 276	273 376
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2	5 060
Reprises sur Provisions et transferts de charges	18 497	81 451
Total produits exceptionnels (7)	270 775	359 887
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	71 486	110 506
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 744	60 102
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18 497	123 000
Total charges exceptionnelles(7)	91 727	293 608
Résultat exceptionnel	179 048	66 279
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-168 502	-186 577
Total des produits	3 226 283	3 606 570
Total des charges	3 899 945	4 589 721
Bénéfice ou perte (Total des produits –Total des charges)	-673 662	-983 151
(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		*108 156*
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges		*147*
(10) Cotisations pers. Expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		*120 000*

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	**Produits exceptionnels**
Autres pdts exceptionnels de gestion		*5 038*
Pdts sur exercice antérieur		*247 238*
Pdts cession élément actif		
Pdts except. Divers		*2*
Pdts except. Immobilisations corpo		
Penalite et amende	*5 132*	
Immobilisations financières		
Ch except sur exercice antérieur	*66 354*	
Ch exceptionnels diverses	*1 744*	
VNCC		

III. — Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et, décide d'affecter la perte de 673 662 euros au compte REPORT A NOUVEAU. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

IV. — Annexe au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2010.

Faits caractéristiques.

La reprise de la cotation des actions UNIVERSAL MULTIMEDIA a eu lieu de 8 juillet 2009.
La société UNIVERSAL MULTIMEDIA a procédé en novembre 2009 à la relance d'une partie de ses activités, dans le cadre de la mise en oeuvre de plusieurs contrats conclus en août 2009, visant, d'une part à lui assurer des revenus liés à des prestations de services (UNIVERSAL MULTIMEDIA apporte son savoir-faire pour l'approvisionnement et la fabrication des produits de marque CONTINENTAL EDISON), et, d'autre part, à lui permettre de financer une partie de ses activités.
L'activité de Recherche et Développement de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA reste toujours très active et a conduit au développement de la gamme EasyConnect comprenant notamment :
— Le téléviseur intelligent dont le développement a abouti et dont le lancement commercial est en cours.
— La tablette multimédia « EasyTablet » pour le marché de la mobilité et dont la commercialisation est prévue en 2010.
— Le tableau Interactif et multimédia « EasyBoard » destiné à équiper l'école numérique et dont la commercialisation a débutée.
— Le concept de la maison numérique.
Depuis octobre 2008, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA détenait 100% de CONTINENTAL EDISON SAS.
Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2009 prise par la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, agissant en qualité d'associé unique de la société CONTINENTAL EDISON SAS, cette dernière a été dissoute par confusion de patrimoine avec effet rétroactif fiscal au 1er avril 2009.
Outre le fait que cette fusion ait entrainé la comptabilisation d'un mali de fusion de 66 K€ enregistré en charge financière et correspondant à la différence entre la valeur des titres annulés (300 K€) et le montant de l'actif net reçu (234 K€), la société UNIVERSAL MULTIMEDIA n'a plus à procéder à l'établissement de comptes consolidés.

Plan de continuation.

Par jugement du 13 février 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire. Le 2 avril 2007, un plan de continuation sur 10 ans a été adopté et homologué par le Tribunal de Commerce de Paris.
Les montants retenus, après paiement des créances inférieures à 300€ et des créances super-privilégiées, sont décomposés comme suit :

Créanciers	Montants chirographaires retenus après validation du Juge Commissaire
Banques	8 460 890,64
Fournisseurs	2 111 072.01
Clients	17 864,83
Avances conditionnées (*)	231 560,00
Organismes sociaux	367 589,50
Etat	504 159.06
Prud'homal	94517.35
Total	11 787 653,39

Au 31 mars 2010, le montant du passif s'élève à 10 574 423,79€.
Un dégrèvement de Taxe Professionnelle relative à l'année 2005 a été accordé par l'administration fiscale et a été imputé sur le passif du plan.
L'échéancier d'apurement du passif s'établit comme suit :

Année 1 (*) 1/04/08	Année 2 (*) 1/04/09	Année 3 1/04/10	Année 4 1/04/11	Année 5 1/04/12	Année 6 1/04/13	Année 7 1/04/14	Année 8 1/04/15	Année 9 1/04/16	Année 10 1/04/17
598885.99	588882.64	584 619,36	1 469 013,36	1 468 706,36	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 468 545,11	1 174 836,08

(*) Les échéances relatives aux « année 1 » et « année « 2 ont été réglées

Evènements postérieurs à la clôture.

Face au succès des nouveaux produits de sa gamme CONTINENTAL EDISON (distribués par CDISCOUNT (groupe Casino) et sur lesquels la société UNIVERSAL MULTIMEDIA encaisse des revenus liés à des prestations de service, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA renforce le développement de cette activité. Pour exemple, des produits informatiques sont en cours d'approvisionnement pour disponibilité en août/septembre 2010 (rentrée scolaire).
Cependant, la société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3ème annuité (584 K€) pour les raisons suivantes :

— Une absence de règlement des prestations fournies à l'un de ses principaux clients de l'exercice (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.
— Suite à un contentieux fiscal, l'administration fiscale n'a pas procédé au remboursement du crédit de TVA pour un montant de 102 K€. La Société considère qu'il s'agit uniquement d'un décalage de remboursement. Néanmoins, cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.
—enfin, subissant de plein fouet les effets de son redressement judiciaire, le redéploiement et la mise sur le marché de ses nouveaux produits a pris un retard important entrainant, de ce fait, un état de fragilité. Cette situation est liée au fait que, malgré la réduction importante des dépenses, la société n'a toujours pas retrouvé une exploitation bénéficiaire. Toutefois, les efforts déployés tendent vers une amélioration de la situation, le contrat passé avec CDiscount étant un exemple de cette amélioration.

Règles et méthodes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
— Continuité de l'exploitation,
— Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
— Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Dans la phase actuelle de relance de son activité et compte tenu des restrictions d'accès au crédit auxquelles UNIVERSAL MULTIMEDIA doit faire face, le paiement de l'échéance d'avril 2010 du plan de continuation du 2 novembre 2007 a dû être retardé. Une requête concernant l'acceptation du report du règlement du solde de cette échéance d'avril 2010 jusqu'au mois de décembre 2010 doit être très prochainement déposée auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris.
Il est permis d'espérer une décision favorable du Tribunal, sachant que le décalage demandé est circonscrit à l'intérieur d'un même exercice social et que les éléments du budget prévisionnel de trésorerie font apparaître des positions de trésorerie suffisantes pour financer le paiement à bonne date de la totalité du dividende d'avril 2011 du plan de continuation.
Toutefois, l'obtention d'un jugement décidant d'une acceptation de ce report ne présente pas un caractère de certitude absolu. Dans le cas d'une décision de rejet par le Tribunal de la demande formulée par UNIVERSAL MULTIMEDIA, la continuité de l'exploitation des activités de la société serait remise en cause, ce qui devrait entrainer l'abandon du principe comptable de continuité d'exploitation, dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels et de ses situations semestrielles et conduire à établir les comptes en valeur liquidative.

Changement de présentation.

Les dettes auprès des établissements de crédits comprises dans le plan d'apurement ont été reclassées en « autres dettes financières ».

Notes liées à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles et incorporelles. — Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.
Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	2 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les coûts de recherche et développement sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils s'élèvent, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010 à 264 K€ (masse salariale 258 K€ - charges externes : 6 K€).

Immobilisations financières, filiales et participation. — La société Sybatronic étant en liquidation judiciaire, les titres détenus par Universal Multimédia (6000€) sont provisionnés à 100%.

Autres titres immobilisés. — La société UNIVERSAL MULTIMEDIA détient 13 989 actions propres pour une valeur d'acquisition de 54 515 €.
Une provision pour dépréciation pour 47 520 € a été constatée.
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
La valeur d'inventaire correspond au cours de bourse.
Les actions de la société Universal Multimédia sont cotées Code ISIN FR0000057903 au compartiment C Euronext Paris.
La société n'a pas acheté ni vendu d'actions propres au cours l'exercice clos au 31.03.10.

Stocks. — Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entrée, premier sorti.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous - activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Autres créances. — Le poste Autres créances comporte des avances et acomptes versés sur des commandes en 2005 pour un montant de 351K€.
Afin de tenir compte du risque lié à ces acomptes, une provision pour dépréciation de ces actifs a été constituée pour un montant de 351K€.

Notes liées au passif du bilan.

Capitaux propres. — Compte tenu du résultat fortement déficitaire des trois années précédentes et de l'exercice au 31/03/2010, les capitaux propres sont négatifs de 10 834 813 € au 31 mars 2010.

Avances conditionnées. — Ces avances portant sur un montant de 220 000 € majoré de pénalités de retard à hauteur de 21 560€ ont été déclarés au passif chirographaire de la société dans le cadre du plan de continuation. Suite au paiement des deux premières échéances du plan, le solde comptable est de 208 K€.

Provisions. — Elles sont évaluées selon le coût réel des dépréciations encourues.
Les variations des postes correspondent à l'évolution des actifs et des risques de la société.

Provisions pour risques. — Deux actions prud'homales avaient été engagées par deux anciens salariés :
— 1er salarié : Seule la somme de 900 € ayant fait l'objet d'une déclaration de créance régulière, seule cette dernière somme est due et ce, dans le cadre du plan de redressement.
La provision de 26K€ a été reprise dans sa totalité.
— 2nd salarié : Une provision de 30 K€ a été comptabilisée dans les comptes du 31 mars 2009 .Par arrêt en date du 17 la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue par le Conseil de Prud'hommes de Paris en date du 12 février 2007 qui avait débouté le salarié de l'ensemble de ses demandes.
La provision de 30K€ a été reprise dans sa totalité.
— 3è salarié : Le délibéré du 18 mai 2009 à condamné la société au paiement de 57k€, montant qui a été intégralement réglé sur l'exercice.
La provision de 56K€ a été reprise dans sa totalité.

Provision pour charges. — Au 31 mars 2010, la provision de 93K€ de travaux restant à effectuer a été reprise suite à l'engagement des coûts au cours de l'exercice.

Charges à payer. — Aucune provision n'a été comptabilisée pour les honoraires des commissaires aux comptes, de l'expert comptable et des avocats relatifs à des prestations non effectuées au 31 mars 2010 conformément à l'avis de CNCC.
Le montant des honoraires non provisionnés en raison de non réalisation des prestations à la date du 31 mars 2010 s'élève à 87 000 euros.

Emprunt. — Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

Prêts d'actions. — Les deux principaux actionnaires ont respectivement prêtés 69 204 actions Universal Multimédia et 15 210 actions Universal Multimédia à la société afin de boucler le montage du financement de REVOX Inc. en 2003.
Le prêt de consommation d'actions a été comptabilisé au cours du transfert des titres UNIVERSAL MULTIMEDIA /REVOX Inc. (14,45€/actions)
Les titres n'ayant pas encore été restitués aux prêteurs, ceux-ci possèdent de ce fait une créance de restitution des titres envers la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA, même si le remboursement des deux prêts n'a pas été exigé à leur échéance.
Au 31 mars 2010, la dette de la société à l'égard des préteurs a été évaluée à 42 209 €, soit 84 414 actions valorisées au cours moyen de bourse du mois de mars 2010, compte tenu de la reprise de la cotation du cours de l'action.
La différence entre la dette initialement constatée à l'égard des préteurs et le montant des prêts affichés au 31 mars 2010, soit 1 177 573 €, a néanmoins été maintenu au passif du bilan, au poste écart de conversion, pour tenir compte de l'obligation de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA, concernant la restitution future des actions UNIVERSAL MULTIMEDIA prêtées.

Engagements hors bilan.

Engagements donnés avant juin 2005. — Les engagements hors bilan de la société sont principalement des engagements de garantie conventionnels concernant des contrats classiques avec des partenaires financiers : banque et société de crédit bail.
Les engagements pris en matière de pensions et retraite sont limités : il représente un engagement total de 14900.54€.
Les locaux occupés par la Société à Saint Germain des Prés font l'objet d'un bail commercial signé entre la Société (le preneur) et Monsieur AIT YALLA Kacem (le bailleur). Ce bail a été consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er juillet 1997 puis reconduit pour un loyer annuel fixé 30 500 €uros jusqu'au 30 juin 2015.
Le Preneur et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale en invoquant des dispositions du décret du 30 septembre 1953.
Dans le cadre des ouvertures de crédits documentaires octroyés en 2005 par un partenaire financier et non remboursés à ce jour, la société est bénéficiaire d'une caution hypothécaire de la part de M. AIT YALLA Kacem à hauteur de 1 000 000 €.
La Société reste redevable de 773 K€ dans le cadre de cette ligne, montant qui a été déclaré au passif de la Société.
En vertu d'une ligne de crédit octroyée par un organisme financier, la Société a souscrit un billet à ordre de 300 000 €, avalisé par M .AIT YALLA Kacem, alors Président Directeur Général de la Société.
Ce montant demeurant impayé à ce jour, la Société et M. AIT YALLA, en sa qualité de donneur d'aval, restent solidairement devoir à la Banque le montant de l'effet. Ce montant a été déclaré au passif de la Société.
Droit individuel à la formation :
Au 31 mars 2010, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 668 heures.

Engagement reçu au cours de l'exercice. — Dans les comptes clients, figurent au 31 mars 2010 pour 295.720.47€ des créances sur la société BYA ELECTRONIC en Algérie.
Dans le contexte d'un récent durcissement par l'Algérie des conditions de transfert de fonds à l'étranger, Messieurs Kacem et Slimane AIT YALLA s'étaient solidairement engagés de se substituer totalement et sans délai à la société BYA ELECTRONIC, au cas où celle-ci ne réglerait pas sa dette de 295 720, 47 €.
La Société SPA BYA ELECTRONIC n'ayant pas réglé sa dette en raison de difficultés de transfert de fonds, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a cédé la créance à la SARL groupe AIT YALA K&S.
La cession de cette créance a été autorisée le 26 juillet 2010 par le Conseil d'Administration (créance cédée pour son montant nominal).

Autres notes liées aux comptes annuels.

Risques clients. — Dans les comptes clients, figurent pour 1 921 K€, des créances sur la Société BYA ELECTRONIC en Algérie.

Un plan de remboursement établi sur 8 ans a été mis en place. Suite à une compensation de créances effectuée entre la société UNIVERSAL MULTIMEDIA et BYA ELECTRONIC, le montant de la seconde annuité diminué du fait de cette compensation a été réglée par le client en avril 2010.
De plus, dans ces comptes clients, figurent au 31 mars 2010 pour 295.720.47€ des créances sur la société BYA ELECTRONIC en Algérie.
Dans le contexte d'un récent durcissement par l'Algérie des conditions de transfert de fonds à l'étranger, Messieurs Kacem et Slimane AIT YALLA s'étaient solidairement engagés de se substituer totalement et sans délai à la société BYA ELECTRONIC, au cas où celle-ci ne réglerait pas sa dette de 295 720, 47 €.
La Société SPA BYA ELECTRONIC n'ayant pas réglé sa dette en raison de difficultés de transfert de fonds, la Société UNIVERSAL MULTIMEDIA a cédé la créance à la SARL groupe AIT YALA K&S.
La cession de cette créance a été autorisée le 26 juillet 2010 par le Conseil d'Administration (créance cédée pour son montant nominal).

La créance cédée sera payée le 30 juillet 2010. — Enfin, l'un de ses principaux clients de l'exercice n'a pas procédé au règlement des prestations fournies (le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de ce client et la société UNIVERSAL MULTIMEDIA a été contrainte de déclarer à titre définitif, échu et chirographaire une créance de 178 K€ correspondant à des marchandises livrées -téléviseurs LCD- sur la période d'octobre à décembre 2009). Cette créance a été intégralement provisionnée dans les comptes du 31 mars 2010.

Risques liés à la sous-traitance. — L'activité de sous-traitance s'élève à 113 K€ euros, et tient compte d'un montant de travaux réalisés à hauteur de 130 K€ dans le cadre du marché relatif à la cession d'une unité de production.
Il n'y a pas de risque lié à la sous-traitance.

Risques sur les actions. — A ce jour, il est inexistant.

Risques de liquidité et de trésorerie. — La société UNIVERSAL MULTIMEDIA est amenée à demander au Tribunal de Commerce une prorogation de paiement pour la 3ème annuité (584 K€) (cf. paragraphe : Evènements postérieurs à la clôture page 8)

Rémunération des mandataires sociaux. — Liste des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 mars 2010:
1. La rémunération et avantages de toutes nature de Monsieur AIT YALA Kacem, Président du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
— Société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA
— montant de la rémunération : 50 400 euros
— montant des avantages de toute nature : 2 871 euros
— Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : Néant.
2. La rémunération et avantages de toutes nature de Madame AIT YALA Yasmine, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
— Société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA
— Montant de la rémunération : néant
— Montant des avantages de toute nature : néant
— Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant
3. La rémunération et avantages de toutes nature de Madame GUTMANN Angèle, Administrateur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
— Société concernée : UNIVERSAL MULTIMEDIA SA
— Montant de la rémunération : néant
— Montant des avantages de toute nature : néant
— Autre société concernée par l'article L 226-1 al2 du Code de Commerce : néant

Honoraires des commissaires aux comptes.

	31/03/2010	31/03/2009
Honoraires HT des commissaires aux comptes		
Au titre du contrôle légal	138 000	133 200
Au titre des conseils et prestations entrant dans les DDL		
Total	138 000	133 200

V. — Rapport des Commissaires aux comptes.

(Exercice clos le 31 mars 2010)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :
— Le contrôle des comptes annuels de la société UNIVERSAL MULTIMEDIA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
— La justification de nos appréciations ;
— Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe intitulées :
— « Règles et méthodes comptables », concernant l'incertitude pesant actuellement sur la continuité de l'exploitation de la société.
— « Risques clients », concernant la créance détenue sur la société SPA BYA électronic.
— « Prêts d'actions » concernant les prêts de consommation d'actions UNIVERSAL MULTIMEDIA.

2. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 mars 2010 (Cf. note Règles et méthodes de l'annexe). C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Options retenues dans le choix des méthodes comptables : Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, bien que le règlement de l'échéance annuelle du plan de continuation du 2 novembre 2007 n'ait pas pu être assuré à bonne date.
Nos travaux ont notamment consisté à documenter la cohérence et la vraisemblance des éléments des budgets d'exploitation et du plan de trésorerie prévisionnel faisant ressortir que le règlement de cette échéance devrait pouvoir être effectué avant la fin de l'année 2010.

Estimations comptables : Les stocks et les créances clients sont évalués conformément aux méthodes décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Notes liées à l'actif du bilan », « Risques clients » et « Provisions ». Nos travaux ont notamment consisté à revoir l'approche retenue par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
Nous avons obtenu les derniers comptes annuels de la société SPA BYA ELECTRONIC, ainsi que le budget d'exploitation et le plan de trésorerie prévisionnel pour l'année 2011 de cette société. Sur ces bases, nous nous sommes assurés que la position de trésorerie prévisionnelle de cette société devrait lui permettre de régler l'échéance d'avril 2011 de l'échéancier de règlement de sa dette, conclu en date du 29 avril 2008.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 juillet 2010
Les commissaires aux comptes :

Valla-Fiducinter & Associes :
Jacques Tardy ;

Hoche Audit :
Dominique Jutier.

1005921